

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE  
COMTÉ DE GATINEAU**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de La Pêche tenue le **15 août 2016** à 19 h 30 à la salle Desjardins du complexe sportif La Pêche situé au 20, chemin Raphaël.

**Présences :** M. Robert Bussière, maire  
Mme Jacqueline Lambert-Madore, mairesse suppléante  
Mme Jocelyne Ménard, conseillère  
M. Michel Gervais, conseiller  
M. Christian Blais, conseiller  
M. Jean-Paul Brisebois, conseiller  
Mme Annie Racine, Directrice générale et secrétaire-trésorière  
Mme Sylvie Loubier, Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe  
M. Marcel Marchildon, directeur Service de l'urbanisme

**Absences :** M. Claude Giroux, conseiller  
M. Christopher Harris, conseiller

**AUDITOIRE : il y a environ 14 personnes présentes dans la salle**

**QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le Maire, Monsieur Robert Bussière, président de l'assemblée, ayant constaté qu'il y a quorum, déclare l'assemblée ouverte il est 19 h 40.

**CONSULTATION PUBLIQUE DÉBUTE 19 H 41.**

**Demandes de dérogations mineures:**

1. 3, chemin Quinn (Agrandissement d'un bâtiment principal) ;
2. 35, chemin Tom-Harvey (Garage surdimensionné) ;
3. 415, chemin Irwin (Garage surdimensionné) ;
4. 37-41, chemin Clarence (Agrandissement et régularisation).

**ET SE TERMINE À 19 H 46.**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions débute à 19 h 46 et se termine à 20 h 42.

## **ADOPTION - ORDRE DU JOUR**

**16-381**

**Proposé par Michel Gervais**  
**Appuyé par Jacqueline Lambert-Madore**

Il est résolu que ce conseil municipal adopte l'ordre du jour après avoir apporté les modifications suivantes :

Ajouts 8h) Appel d'offres – galeries Centre communautaire Ste-Cécile-de-Masham

Retiré 6e) Remplacement nom de rue « rue des Érables »

4l) Démission pompier – Michel Moore

4m) Démission pompier – Jullie Martineau

Le Maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

## **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**16-382**

**Proposé par Christian Blais**  
**Appuyé par Jean-Paul Brisebois**

Il est résolu que ce conseil municipal adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2016 et la séance extraordinaire du 25 juillet 2016.

Le Maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

## **DÉPÔT DE DOCUMENTS/CORRESPONDANCES**

Pétition demande de changement de nom de rue – « rue des Érables » -

## **FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**

### **Factures à acquitter**

**16-383**

**Proposé par Jacqueline Lambert-Madore**  
**Appuyé par Jocelyne Ménard**

Attendu que le comité des finances et des ressources humaines, lors de sa rencontre tenue le 25 juillet 2016, a déposé, la liste des factures numéro 16-07 pour le mois de juillet d'une somme de 603 009,12 \$ a recommandé le paiement de toutes les factures inscrites;

Il est résolu que ce conseil municipal

- o approuve la liste de factures numéro 16-07 d'une somme de 603 009,12 \$
- o autorise que les factures soient payées et créditées aux services concernés,
- o autorise la Directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer les paiements mentionnés à la liste,

La Directrice générale et secrétaire-trésorière émettra à cet effet, en date du 15 août 2016, un certificat de crédit suffisant d'une somme de 603 009,12\$.

Le Maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

### **Annulation d'intérêts et rétablissement des échéances**

**16-384**

**Proposé par Christian Blais**

**Appuyé par**

Attendu qu'une demande d'annulation de frais d'intérêts a été déposée au département des finances pour les propriétés ayant les matricules suivants :

- 2359-66-6030 2.73\$ (perte d'échéances-retard)
- 2359-76-1055 4.62\$ (perte d'échéances-retard)
- 2360-67-7005 1.68\$ (perte d'échéances-retard)
- 2860-03-5917 2.34\$ (perte d'échéances-retard)
- 2860-03-8526 3.30\$ (perte d'échéances-retard)
- 3063-19-6305 5.41\$ (perte d'échéances-retard)

Attendu que le comité des finances et des ressources humaines, lors de sa rencontre tenue le 25 juillet 2016, a recommandé d'accepter les demandes.

Il est résolu que ce conseil municipal autorise l'annulation des frais d'intérêts ainsi que le rétablissement des échéances pour les propriétés mentionnées ci-dessus autorise le rétablissement des échéances pour lesdits dossiers.

Le Maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

### **Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2016-2017 - Présentation d'un projet**

**16-385**

**Proposé par Jocelyne Ménard**

**Appuyé par Michel Gervais**

Attendu que la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière au Ministère de la Famille dans le cadre du programme de soutien aux politiques familiales municipales 2016-2017 pour la mise à jour d'une politique familiale municipale ;

Attendu que cette démarche pour mettre à jour notre politique familiale municipale repose sur la mobilisation et le partenariat au sein de la communauté, afin que soit mises en œuvre des actions réalistes et concrètes permettant d'améliorer la qualité du milieu de vie des familles ;

Attendu que la municipalité de La Pêche souhaite mettre à jour sa politique familiale et préparer un plan d'action associé ;

Attendu que le comité des finances et des ressources humaines, lors de sa rencontre tenue le 25 juillet 2016, a recommandé de présenter une demande d'aide financière au Ministère de la Famille dans le cadre du programme de soutien aux politiques familiales municipales 2016-2017;

Il est résolu que ce conseil municipal

- o autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien aux politiques familiales municipales 2016-2017;
- o confirme son engagement financier pour sa part des coûts admissibles au projet;
- o autorise le maire ou la mairesse suppléante ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, tous les documents nécessaires.

Le Maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

**Programme Fonds des petites collectivités (FPC)**  
**Présentation d'un projet**

**16-386**

**Proposé par Jacqueline Lambert-Madore**

**Appuyé par Christian Blais**

Attendu que la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière pour le projet d'aménagement d'un parc municipal incluant un terrain de Baseball et des jeux d'eau au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec pour le Fonds des petites collectivités, volet 2 – Infrastructures collectives;

Attendu que le comité des finances et des ressources humaines, lors de sa rencontre tenue le 25 juillet 2016, a recommandé de présenter une demande d'aide financière pour le projet d'aménagement d'un parc municipal incluant un terrain de Baseball et des jeux d'eau;

Il est résolu que ce conseil municipal

- o autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme Nouveau Chantiers Canada-Québec, volet 2 – Infrastructures collectives;
- o avise le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que la municipalité s'engage à payer sa part des coûts du projet;
- o autorise Madame Sandra Martineau, directrice des finances, à agir à titre de répondant pour la demande de présentation du projet.

Le Maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Le conseiller M. Michel Gervais demande un vote

**Pour**

Jacqueline Lambert-Madore

Jocelyne Ménard

Christian Blais

Jean-Paul Brisebois

**contre**

Michel Gervais

Adoptée à la majorité

## Transferts budgétaires

16-387

**Proposé par Jacqueline Lambert-Madore**  
**Appuyé par Jocelyne Ménard**

Attendu que la répartition des enveloppes budgétaires doit être revue occasionnellement ;

Il est résolu que ce conseil municipal autorise les transferts budgétaires suivants :

<b>De</b>	<b>À</b>	<b>Montant</b>
02-701-90-419	02-701-90-447	42.00\$
02-701-90-629	02-701-90-495	115.00\$
02-110-00-131	02-110-00-511	260.00\$
02-130-00-141	02-130-00-148	1 888.00\$
02-140-00-670	02-140-00-222	298.00\$
02-140-00-670	02-140-00-232	108.00\$
02-140-00-670	02-140-00-242	239.00\$
02-140-00-670	02-140-00-252	109.00\$
02-140-00-670	02-140-00-262	43.00\$
02-140-00-670	02-140-00-310	70.00\$
02-140-00-670	02-140-00-341	766.00\$
02-130-00-670	02-140-00-511	56.00\$
02-140-00-670	02-140-00-511	144.00\$
02-220-00-141	02-220-00-341	83.00\$
02-230-00-331	02-230-00-499	1.00\$
02-330-00-141	02-320-00-148	393.00\$
02-320-00-455	02-320-00-494	119.00\$
02-320-00-455	02-320-00-341	1 499.00\$
02-320-00-141	02-330-00-148	2 387.00\$
02-451-00-141	02-451-00-148	539.00\$
02-610-00-141	02-610-00-339	71.00\$
02-622-10-345	02-622-00-345	2 267.00\$
02-701-50-522	02-701-50-252	1 536.00\$
02-610-00-284	02-701-90-284	12.00\$
02-701-90-447	02-701-90-419	42.00\$
02-702-30-522	02-702-30-414	48.00\$
02-702-30-522	02-702-30-670	110.00\$
02-414-00-141	02-414-00-148	135.00\$
02-415-00-141	02-415-00-148	135.00\$
02-610-00-412	02-610-00-995	2 500.00\$
02-701-30-970	02-130-00-670	605.00\$
02-701-50-522	02-320-00-648	2 900.00\$
02-701-90-447	02-701-90-629	2 300.00\$
02-701-90-447	02-701-90-691	300.00\$
02-701-90-447	02-701-90-670	100.00\$
02-701-90-447	02-701-90-650	1 100.00\$
02-701-90-447	02-701-90-499	2 800.00\$
02-701-90-447	02-701-90-515	3 000.00\$
02-701-90-447	02-701-90-454	2 300.00\$
02-701-90-447	02-701-90-310	480.00\$
02-701-90-447	02-701-90-511	3 500.00\$
02-701-90-447	02-701-90-495	1 200.00\$
02-701-90-447	02-701-90-331	300.00\$
02-701-90-447	02-701-90-447	2 500.00\$
02-701-90-447	02-701-90-141	28 220.00\$
02-701-90-447	02-701-90-145	1 000.00\$

02-701-90-447	02-701-90-146	300.00\$
02-701-90-447	02-701-90-222	900.00\$
02-701-90-447	02-701-90-232	600.00\$
02-701-90-447	02-701-90-242	1 300.00\$
02-701-90-447	02-701-90-252	500.00\$
02-701-90-447	02-701-90-262	200.00\$
02-130-00-141	02-702-30-522	1 087.00\$
02-130-00-412	02-130-00-494	94.49\$
02-320-00-310	02-320-00-455	132.00\$
02-130-00-670	02-140-00-341	472.00\$
02-220-00-522	02-220-00-341	5.00\$
02-320-00-141	02-320-00-148	375.00\$
02-320-00-724	02-320-00-995	356.00\$
02-622-00-141	02-622-00-146	300.00\$
02-701-50-141	02-701-50-148	518.00\$
02-701-90-141	02-701-90-146	536.00\$

Le Maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

**Soutien financier**  
**Association du Lac Bernard**

**16-388**

**Proposé par Jacqueline Lambert-Madore**  
**Appuyé par Michel Gervais**

Attendu que l'Association du Lac Bernard a soumis une demande d'aide financière pour les années 2015 et 2016;

Attendu que les tous les documents requis, selon la politique municipale de subvention aux associations de lacs et de propriétaires, ont été déposés ;

Attendu que le montant de la subvention sera de 4,00 \$ par chalet ou résidence, pour un maximum de 1 400 \$.

Attendu que le comité des finances et des ressources humaines, lors de sa rencontre tenue le 25 juillet 2016, a recommandé d'octroyer une contribution de 1 372,95 \$ pour l'année 2015 et 1 200 \$ pour l'année 2016.

Il est résolu que ce conseil municipal autorise le versement d'une contribution financière totale de 2 572,95 \$ à l'Association du Lac Bernard.

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-460-00-970, contribution au financement d'organismes.

Le Maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

**Ouverture de compte**  
**Table autonome des aînés des Collines**

**16-389**

**Proposé par Jacqueline Lambert-Madore**  
**Appuyé par Jean-Paul Brisebois**

Attendu que la table autonome des aînés des Collines désire amasser des dons et remettre un reçu de charité aux donateurs lorsque ces dons concernent des activités touchant la Municipalité de La Pêche ;

Attendu que le comité des finances et des ressources humaines, lors de sa rencontre tenue le 25 juillet 2016, a recommandé d'autoriser l'ouverture du compte de charité ;

Il est résolu que ce conseil municipal

- o autorise l'ouverture d'un compte bancaire afin d'amasser les dons au nom de la table autonome des aînés des Collines ;
- o autorise le département de finances à remettre les reçus de charité pour des activités touchant la Municipalité de La Pêche ;

Le Maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

**Annulation de frais**

**16-390**

**Proposé par Jocelyne Ménard**  
**Appuyé par Michel Gervais**

Attendu que des demandes d'annulation de frais furent déposées au département des finances ;

Il est résolu que ce conseil municipal autorise l'annulation des frais pour les dossiers divers suivants :

Dossier 825	160,00 \$ (Absence – Examen de pompier)
Dossier 826	160,00 \$ (Absence – Examen de pompier)

Le Maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

**Annulation de chèque**

**16-391**

**Proposé par Christian Blais**  
**Appuyé par Jacqueline Lambert-Madore**

Attendu que le chèque suivant est erroné :

- 19987-12598 au montant de 2 847,00 \$

Il est résolu que ce conseil municipal autorise l'annulation du chèque mentionné ci-dessus.

Le Maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

**Contributions et transfert de fonds**  
**Centre communautaire Wakefield La Pêche, Coop de solidarité**

**16-392**

**Proposé par Jacqueline Lambert-Madore**  
**Appuyé par Jocelyne Ménard**

Attendu que les contributions suivantes ont été reçues pour le Centre communautaire Wakefield La Pêche, Coop de solidarité, par l'entremise de la Municipalité de La Pêche ;

Running Room Canada	441,75 \$
---------------------	-----------

Il est résolu que ce conseil municipal

- o remercie les donateurs mentionnés ci-dessus pour leur grande générosité;
- o autorise un transfert de fonds au montant de 441,75 \$ au Centre communautaire Wakefield La Pêche, Coop de solidarité

Le Maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

**Modification bail emphytéotique**  
**Centre patrimonial de la Maison Fairbairn**

**16-393**

**Proposé par Jocelyne Ménard**  
**Appuyé par Christian Blais**

Attendu que la Municipalité et le Centre patrimonial de la Maison Fairbairn ont signé un bail emphytéotique le 2 avril 2012 pour la rénovation, l'aménagement et la gestion du site de la Maison Fairbairn situé au 45, chemin de Wakefield-Height ;

Attendu que le Centre patrimonial de la Maison Fairbairn désire reconstruire une grange du patrimoine datant de 1880 afin de permettre l'exposition d'objets reliés à l'agriculture tel que machinerie, outils et artefacts qui ont été offerts gratuitement au centre et d'avoir un espace couvert de grande dimension pour des activités de groupe ;

Attendu que le bail prévoit que la Municipalité doit autoriser toute nouvelle construction ou ajout à la propriété du 45, chemin de Wakefield-Height qui n'est pas prévu au bail emphytéotique ;

Attendu que le comité des finances et des ressources humaines, lors de sa rencontre tenue le 27 juin 2016, a recommandé d'accepter l'ajout de la grange ;

Il est résolu que ce conseil municipal

- o autorise la reconstruction d'une grange sur le site du 45, ch. Wakefield-Height à la condition d'obtenir tous les permis et certificats requis ainsi que respecter toutes les closes du bail emphytéotique;
- o autorise une contribution financière de 5 000\$ payable en 2017 à la condition que le montage financier soit complété
- o autorise le service des travaux publics à assister le centre avec la préparation du site et des fondations



- o autorise le maire ou la mairesse suppléante ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, tous les documents nécessaires.

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-631-00-970, contribution et financement d'organisme.

Le Maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

## TRAVAUX PUBLICS

### Modifications aux contrats d'entretien des chemins privés 2015-SOU-320-025 & 2016-SOU-320-010 Chemins O.-Bertrand, Joy, Beaver Pond & Pierre

**16-394**

**Proposé par Jean-Paul Brisebois**

**Appuyé par Christian Blais**

Attendu que des contrats ont été octroyés pour l'entretien estival et hivernal des chemins O.-Bertrand, Joy, Beaver Pond & Pierre en vertu du règlement 15-690 concernant l'entretien des chemins privés;

Attendu qu'une demande de l'Association des propriétaires a été présentée à l'égard des distances couvertes aux contrats d'entretien d'été et d'hiver;

Attendu que des inspections ont été effectuées sur les lieux par la direction des travaux publics en compagnie de l'entrepreneur;

Attendu que le comité des travaux publics, lors de sa rencontre tenue le 12 juillet 2016, a recommandé de procéder aux modifications telles que présentées;

Il est résolu que ce conseil municipal

- o modifie les contrats d'entretien pour les chemins O.-Bertrand, Joy, Beaver Pond & Pierre comme suit :

<b>2015-SOU-320-025</b>		Prix plus taxes,	
	distance ajoutée	<b>2016-2017</b>	<b>2017-2018</b>
O.-Bertrand	200 mètres	<b>755,20 \$</b>	<b>780,00 \$</b>
Joy	30 mètres	<b>113,28 \$</b>	<b>113,28 \$</b>
Pierre	35 mètres	<b>132,16 \$</b>	<b>132,16 \$</b>
		<b>1 000,64 \$</b>	<b>1 025,44 \$</b>

<b>2016-SOU-320-010</b>				Prix plus taxes		
	distance ajoutée	Nombre nivelage annuel	total	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
O.-Bertrand	200 mètres	3	600	330,00 \$	330,00 \$	342,00 \$

- o autorise le maire ou la mairesse suppléante ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, tous les documents nécessaires.

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-320-20-516 – Location machinerie – chemins privés.

Le Maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

**Travaux de revêtement bitumineux**  
**Route 366 La Pêche**

**16-395**

**Proposé par Robert Bussière**  
**Appuyé unanimement**

Attendu que la route 366 sur le territoire de la Municipalité est en très mauvais état à plusieurs endroits, étant parsemée de nids de poule, d'affaissements, et de fissures, entre autres;

Attendu qu'aucune intervention majeure n'a été effectuée par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec depuis bon nombre d'années;

Attendu que suite aux réparations mineures effectuées par le Ministère récemment, à différents endroits, la route demeure dans un état pitoyable;

Attendu que la couche d'usure se dégrade à vue d'œil à rendant la chaussée dangereuse et affectant la sécurité des usagers;

Attendu que la circulation augmente d'année en année;

Attendu que le comité des travaux publics, lors de sa rencontre tenue le 12 juillet 2016, a recommandé de demander au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec de procéder aux travaux de revêtement bitumineux sur l'ensemble des réseaux;

Il est résolu que ce conseil municipal

- o demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec de procéder aux travaux de revêtement bitumineux dans les meilleurs délais afin d'assurer la sécurité des usagers de la route, et ce, des carrefours giratoires à Wakefield jusqu'à la fin du pavage existant au Lac-des-Loups, plus ou moins à la hauteur du chemin des Trois-Monts, représentant environ 31 kilomètres;
- o achemine une copie des présentes à la Députée Stéphanie Vallée pour appui.

Le Maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

**2IÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions débute à 20 h 54 et se termine à 20 h 55.

## URBANISME

### Demande de dérogation mineure 3, chemin Quinn

**16-396**

**Proposée par Jocelyne Ménard**  
**Appuyée par**

Attendu que les propriétaires de l'immeuble situé au 3, chemin Quinn ont soumis une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 03-429 pour l'immeuble formé du lot 4 453 779, du cadastre du Québec, d'une superficie est de 1 387,40 mètres carrés;

Attendu que la demande vise à permettre l'agrandissement du chalet existant en suivant le prolongement des murs existants, plus précisément, pour réduire la marge de recul latérale pour un bâtiment principal de 2,0 mètres à 1,38 mètre, tel qu'apparaissant sur le plan d'implantation projeté préparé par le requérant à partir du plan accompagnant le certificat de localisation préparé par M. Marc Fournier, arpenteur-géomètre, daté du 30 mai 2016 (minute : 20820).

Attendu qu'un avis public a été publié, selon les exigences de la Loi, invitant les personnes désirant s'exprimer sur le sujet, à venir le faire lors de la présente séance;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa rencontre tenue le 11 juillet 2016, a recommandé unanimement d'accorder la dérogation mineure telle que demandée.

Il est résolu que ce conseil municipal accorde, la dérogation mineure telle que demandée.

Le Maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

### Demande de dérogation mineure 35, chemin Tom-Harvey

**16-397**

**Proposée par Jean-Paul Brisebois**  
**Appuyée par Christian Blais**

Attendu que le propriétaire de l'immeuble situé au 35, chemin Tom-Harvey a soumis une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 03-429 pour l'immeuble formé des lots 2 685 120 et 2 756 198, du cadastre du Québec, dont la superficie est de 1 801,50 mètres carrés;

Attendu que la demande vise à permettre la construction d'un bâtiment secondaire détaché de 9,14 x 9,14 mètres et d'une hauteur totale de 7,01 mètres sur la partie de l'immeuble formée du lot 2 756 198, plus précisément sur les sujets suivants :

1. Augmenter la hauteur maximale des murs de 2,7 mètres à 3,05 mètres;
2. Augmenter la hauteur totale du bâtiment de 4,8 mètres à 7,01 mètres;
3. Autoriser que la pente de toit du bâtiment secondaire soit supérieure à celle du bâtiment principal.

Attendu qu'un avis public a été publié, selon les exigences de la Loi, invitant les personnes désirant s'exprimer sur le sujet, à venir le faire lors de la présente séance;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa rencontre tenue le 11 juillet 2016, a recommandé unanimement d'accorder la dérogation mineure telle que demandée considérant qu'il n'en résultera aucun impact sur l'environnement ni sur le voisinage.

Il est résolu que ce conseil municipal accorde, la dérogation mineure telle que demandée.

Le Maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

**Demande de dérogation mineure**  
**415, chemin Irwin**

**16-398**

**Proposée par Jacqueline Lambert-Madore**  
**Appuyée par Christian Blais**

Attendu que les propriétaires de l'immeuble situé au 415, chemin Irwin ont soumis une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 03-429 pour l'immeuble formé d'une partie du lot 4 179 537 du cadastre du Québec, dont la superficie est de 10 039,5 mètres carrés;

Attendu que la demande a pour but de permettre la construction d'un bâtiment secondaire détaché de 5,94 x 7,26 mètres et d'une hauteur totale de 6,1 mètres, plus précisément sur les sujets suivants :

1. Augmenter la hauteur maximale totale d'un bâtiment secondaire détaché de 4,8 à 6,1 mètres;
2. Autoriser que la pente de toit du bâtiment secondaire soit supérieure à celle du bâtiment principal.

Attendu qu'un avis public a été publié, selon les exigences de la Loi, invitant les personnes désirant s'exprimer sur le sujet, à venir le faire lors de la présente séance;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa rencontre tenue le 11 juillet 2016, a recommandé unanimement d'accorder la dérogation mineure telle que demandée considérant qu'il n'en résultera aucun impact sur l'environnement ni sur le voisinage.

Il est résolu que ce conseil municipal accorde, la dérogation mineure telle que demandée.

Le Maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

**Demande de dérogation mineure**  
**37-41, chemin Clarence**

**16-399**

**Proposée par Jocelyne Ménard**  
**Appuyée par Christian Blais**

Attendu que les propriétaires des immeubles situés au 37 et 41, chemin Clarence ont soumis une demande de dérogation mineure au règlement de zonage no. 03-429 pour les immeubles formés des lots 3 391 811 et 3 391 813 du cadastre du Québec, dont la superficie totale est de 3 666,7 mètres carrés;

Attendu que la demande a pour but de permettre l'agrandissement de la résidence existante et de régulariser l'emplacement du garage existant pour lequel un permis de construction a été émis et les travaux exécutés de bonne foi, plus précisément sur les sujets suivants :

1. Réduire la marge de recul minimale avant pour l'agrandissement de la résidence en suivant le prolongement du mur existant de 3,0 à 2,46 mètres;
2. Réduire la marge de recul avant pour un bâtiment secondaire de 10,0 mètres à 0,52 mètre pour le coin le plus rapproché et à 2,09 mètres pour l'autre coin.

Le tout tel qu'apparaissant sur le plan projet d'implantation préparé par M. Claude Durocher, arpenteur-géomètre, daté du 26 février 2016 (minute : 29690 D).

Attendu qu'un avis public a été publié, selon les exigences de la Loi, invitant les personnes désirant s'exprimer sur le sujet, à venir le faire lors de la présente séance;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa rencontre tenue le 11 juillet 2016, a recommandé unanimement d'accorder la dérogation mineure telle que demandée considérant qu'il n'en résultera aucun impact sur l'environnement ni sur le voisinage;

Il est résolu que ce conseil municipal accorde, la dérogation mineure telle que demandée.

Le Maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

**Demande à la CPTAQ**  
**916, chemin des Érables**

**16-400**

**Proposée par Jacqueline Lambert-Madore**  
**Appuyée par Jocelyne Ménard**

Attendu que les futurs propriétaires de l'immeuble situé au 916, chemin des Érables ont soumis une demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture sur la propriété formé du lot 3 389 990 du Cadastre du Québec, d'une superficie de 12439 mètres carrés;

Attendu que la demande porte sur les objets suivants :

1. Autoriser l'utilisation non agricole en opération actuellement soit : la vente de matériaux d'aménagement paysager (terreau, compost, paillis, pots et autres)
2. Autoriser l'ajout d'installations sanitaires, d'une salle de repas (réunion) et d'un bureau dans le hangar existant
3. Autoriser le forage d'un second puits servant à alimenter le système des serres et les installations sanitaires indépendants de la résidence

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa rencontre tenue le 8 août 2016, a recommandé unanimement d'appuyer cette demande pour les raisons suivantes :

- la demande est conforme aux règlements municipaux en vigueur;
- il existe ailleurs sur le territoire de la municipalité de La Pêche et hors de la zone agricole, des espaces pouvant servir à cette fin, mais ils ne sont pas propices au demandeur.

Il est résolu que ce conseil municipal

- o appuie la présente demande du propriétaire puisque qu'elle n'affectera pas l'homogénéité de ce milieu et n'engendrera aucun impact négatif sur les activités agricoles tant sur le lot visé que sur les lots environnants.
- o informe la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) de son appui.

Le Maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

## **INCENDIE**

### **Officiers et pompiers de garde** **Fin de semaine et jour férié – projet pilote**

**16-401**

**Proposé par Jacqueline Lambert-Madore**  
**Appuyé par Jocelyne Ménard**

Attendu que la municipalité possède 4 casernes réparties sur son territoire de la façon suivante : Sainte-Cécile-de Masham (Arthur Sincennes), Wakefield (William Gonzalez), Lac-des-Loups (Arthur Saint-Louis) et East-Aldfield (Eugène-Bernier);

Attendu que le schéma de couverture de risque oblige le service de sécurité incendie à répondre dans un délai prescrit avec un nombre minimum de pompiers qualifiés à tous les appels d'urgence;

Attendu qu'en période estivale, lors des jours fériés et saisons de chasse, il est difficile d'avoir le nombre de pompiers minimum requis selon le schéma de couverture de risque lors d'une intervention;

Attendu qu'un minimum de huit (8) pompiers qualifiés doit être disponible en tout temps pour répondre aux appels d'urgence;

Attendu qu'un projet pilote a été proposé par le service des incendies;

Attendu que le conseil accepte de mettre en place des pompiers de gardes pour les fins de semaines et jours fériés selon de modèle suivant :

- 2 pompiers par casernes sur appel pour un total de 8 incluant un lieutenant ou un capitaine

- une rotation chaque fin de semaine des pompiers de garde
- une rotation entre les capitaines et lieutenants chaque fin de semaine
- l'équipe en place répondra prioritairement aux appels d'urgence
- un montant fixe de 25\$ par jour de garde par pompier ou officier en sus du paiement pour les interventions suivant un appel.

Attendu que le comité des finances et des ressources humaines, lors de sa rencontre tenue le 25 juillet 2016, a recommandé de mettre à l'essai sans délai le modèle proposé, et ce, jusqu'au lundi 5 septembre inclusivement ;

Il est résolu que ce conseil municipal

- o autorise la mise en place des pompiers de garde pour les fins de semaine et jours fériés à l'essai selon le modèle proposé à compter du 25 juillet 2016, et ce, jusqu'au 5 septembre 2016 inclusivement;
- o entérine toute décision de l'administration aux fins d'application de la présente;

Le Maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

## **DIRECTION GÉNÉRALE**

### **Adoption du règlement numéro 16-721** **modifiant le règlement de zonage no. 03-429 (Projets intégrés et modification** **aux usages autorisés dans la zone Ia-601)**

**16-402**

**Proposé par Jacqueline Lambert-Madore**

**Appuyé par Jocelyne Ménard**

Il est résolu que le conseil adopte le règlement no. 16-721, modifiant le règlement de zonage no. 03-429 et ses amendements, dans le but d'autoriser les projets intégrés de commerces et industries légères et de modifier les usages et constructions autorisés et prohibés dans la zone Ia-601.

Tous les conseillers présents déclarent avoir reçu copie du règlement et déclarent en avoir pris connaissance, renoncent ainsi à sa lecture.

Le Maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

### **Avis de motion** **modifiant le règlement 14-665 pour édicter les normes applicables aux** **membres du conseil municipal de la pêche – code d'éthique et de déontologie** **en matière municipale**

**16-403**

La conseillère Jocelyne Ménard donne avis de motion de l'adoption, lors d'une prochaine séance de ce conseil, du règlement modifiant le règlement 14-665 pour édicter les normes applicables aux membres du conseil municipal de la pêche – code d'éthique et de déontologie en matière municipale.

Une demande de dispense de lecture est également faite, chaque conseiller présent recevant une copie du projet de règlement.

**Adoption du projet de règlement 16-724**  
**modifiant le règlement 14-665 pour édicter les normes applicables aux**  
**membres du conseil municipal de La Pêche – code d'éthique et de déontologie**  
**en matière municipale**

**16-404**

**Proposé par Jacqueline Lambert-Madore**  
**Appuyé par Jocelyne Ménard**

Il est résolu que le conseil adopte le projet de règlement 16-724, modifiant le règlement 14-665 pour édicter les normes applicables aux membres du conseil municipal de La Pêche – code d'éthique et de déontologie en matière municipale.

Tous les conseillers présents déclarent avoir reçu copie du règlement et déclarent en avoir pris connaissance, renoncent ainsi à sa lecture.

Le Maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

**Avis de motion**  
**Modification au règlement 12-615**  
**Pour édicter les normes applicables aux employés municipaux de la pêche –**  
**code d'éthique et de déontologie en matière municipale**

**16-405**

La conseillère Jocelyne Ménard donne avis de motion de l'adoption, lors d'une prochaine séance de ce conseil, du règlement modifiant le règlement 12-615 pour édicter les normes applicables aux employés municipaux de La Pêche – code d'éthique et de déontologie en matière municipale.

Une demande de dispense de lecture est également faite, chaque conseiller présent recevant une copie du projet de règlement.

**Adoption du projet règlement 16-725**  
**Modification au règlement 12-615 - pour édicter les normes applicables aux**  
**employés municipaux de La Pêche – code d'éthique et de déontologie en**  
**matière municipale**

**16-406**

**Proposé par Jacqueline Lambert-Madore**  
**Appuyé par Jean-Paul Brisebois**

Il est résolu que le conseil adopte le règlement no. 16-725, modification au règlement 12-615 pour édicter les normes applicables aux employés municipaux de La Pêche – code d'éthique et de déontologie en matière municipale.

Tous les conseillers présents déclarent avoir reçu copie du règlement et déclarent en avoir pris connaissance, renoncent ainsi à sa lecture.

Le Maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité



**Abrogation résolution 16-378**  
**Contrôle qualitatif et quantitatifs travaux de réfection**

**16-407**

**Proposé par Jacqueline Lambert-Madore**  
**Appuyé par Jean-Paul Brisebois**

Attendu qu'une erreur est survenue dans la résolution 16-378 et que celle-ci doit être abrogée;

Il est résolu que ce conseil municipal abroge la résolution 16-378, contrôle qualitatif et quantitatif, travaux de réfection.

Le Maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

**Appel d'offres– 2016-SOU-320-023A**  
**Contrôle qualitatif et quantitatif pour travaux de réfection des**  
**Chemins Kennedy et Shouldice**

**16-408**

**Proposé par Jean-Paul Brisebois**  
**Appuyé par Jacqueline Lambert-Madore**

Attendu qu'un appel d'offres par invitation a été envoyé à deux firmes pour le contrôle qualitatif et quantitatif des travaux de réfection des chemins Kennedy et Shouldice ;

Attendu que la Municipalité a reçu, suite à l'appel d'offres, les soumissions suivantes :

- |                               |                     |
|-------------------------------|---------------------|
| • SNC-Lavalin GEM Québec inc. | 5 650 \$ plus taxes |
| • EXP                         | 5 500 \$ plus taxes |

Attendu que suite à une analyse des offres reçues, le plus bas soumissionnaire conforme est la compagnie EXP au montant 5 500 \$ plus taxes.

Attendu que selon le département des finances, les sommes nécessaires sont disponibles;

Il est résolu que ce conseil municipal

- o octroie le contrat pour le contrôle qualitatif et quantitatif des travaux de réfection des chemins Kennedy et Shouldice à la compagnie EXP. au montant de 5 500 \$ plus taxes, tel que stipulé dans l'appel d'offres numéro 2016-SOU-320-023A;
- o autorise le maire ou la mairesse suppléante ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, tous les documents nécessaires.

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-320-00-411 – Services professionnels – scientifiques.

Le Maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

**Appel d'offres sur invitation – 2016-SOU-320-028**  
**Construction et installation de galeries**  
**au Centre Communautaire de Sainte-Cécile-de-Masham**

**16-409**

**Proposé par Christian Blais**  
**Appuyé par Michel Gervais**

Attendu qu'un appel d'offres par invitation a été envoyé pour la construction et l'installation de trois (3) galeries au Centre Communautaire de Sainte-Cécile-de-Masham ;

Attendu que la Municipalité a reçu les offres suivantes :

- Bertrand & Fils Construction Enr. 5 625 \$ plus taxes
- Dave Mayer Construction Rénovation 5 400 \$ plus taxes
- Les Entreprises LPV 000\$
- Les Constructions Mario Cloutier 1 700 \$ plus taxes

Attendu que suite à une analyse des offres reçues, le plus bas soumissionnaire conforme est la compagnie Les Construction Mario Cloutier au montant de 1 700 \$ plus taxes.

Attendu que selon le département des finances, les sommes nécessaires sont disponibles;

Il est résolu que ce conseil municipal

- o octroie le contrat pour la construction et l'installation de trois (3) galeries au Centre Communautaire de Sainte-Cécile-de-Masham à la compagnie Les Constructions Mario Cloutier au montant de 1 700 \$ plus taxes, tel que stipulé dans l'appel d'offres 2016-SOU-320-028;
- o autorise le maire ou la mairesse suppléante ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, tous les documents nécessaires à cette fin.

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-701-50-522 – Entretien et réparations – bâtiments et terrains de jeux.

Le Maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**16-410**

**Proposé par Michel Gervais**  
**Appuyé par Jean-Paul Brisebois**

Il est résolu que ce conseil municipal lève la séance à 21 h 02.

Le Maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité